



## Célébration de la Fête Nationale

### **Frédéric LETURQUE**

Maire d'Arras  
Président de la Communauté Urbaine d'Arras  
Conseiller Régional

### **Nassim AMAJOU**

Conseiller Municipal délégué  
aux Affaires Patriotiques et Militaires  
Correspondant Défense

### **et le Conseil Municipal**

vous convient à participer  
aux cérémonies patriotiques organisées à l'occasion de

## **la célébration de la Fête Nationale**

**le vendredi 14 juillet 2023**

à partir de 9 h 55, au Monument aux Morts, Place Foch,

en présence de Monsieur **Jacques BILLANT**,  
Préfet du Pas-de-Calais ou de son représentant.

(cf - programme au dos)



# CÉLÉBRATION DE LA FÊTE NATIONALE

## ALLER

- 9 h 30 : Rendez-vous rue du Crinchon, devant le pôle culturel Saint-Pierre.

Départ de l'autocar mis à la disposition des musiciens de l'**Union Musicale des Cheminots de l'Artois** à destination du Monument aux Morts, place Foch.

## RETOUR

- 11 h 30 : Navette « retour » à l'attention des musiciens de l'**Union Musicale des Cheminots de l'Artois**.

Départ de l'autocar de la rue Paul Doumer à destination de la rue du Crinchon.

### Monument aux Morts

Place Foch

#### 9 h 55 **Mise en place des autorités civiles et militaires**

- Dépôt de gerbes
- Sonnerie aux Morts - *Minute de silence*
- La Marseillaise - *Interprétée par l'Union Musicale des Cheminots de l'Artois*

#### 10 h 20 **Mise en place du cortège**

conduit par l'Union Musicale des Cheminots de l'Artois pour défiler en direction de la stèle des Héros

*(Itinéraire : Place Foch, rues Gambetta, Désiré Delansorne et Place des Héros)*

### Stèle des Héros

Place des Héros

#### 10 h 45 **Mise en place des autorités civiles et militaires**

- Dépôt de gerbes
- Sonnerie aux Morts - *Minute de silence*
- Hymne national - *Interprété par l'Union Musicale des Cheminots de l'Artois*

### Hôtel de Ville

- 11 h **Réception** donnée par M. Frédéric LETURQUE et le Conseil Municipal d'Arras, en remerciement aux acteurs, aux groupements patriotiques, personnalités et participants présents à cette occasion, salle Robespierre de l'Hôtel de Ville

## TRANSPORT

Une navette privative est prévue pour transporter les musiciens de l'UMCA, selon des lieux, itinéraires et horaires définis en accord avec les responsables de cette organisation.

## DÉPÔT DE GERBES

Dans un souci d'organisation, il est demandé aux associations et entités qui souhaitent déposer une gerbe de se manifester **au plus tard le lundi 10 juillet 2023**, auprès du secrétariat de la Direction du Protocole ([protocole@ville-arras.fr](mailto:protocole@ville-arras.fr)). Tout élément non communiqué ne pourra être pris en considération.